

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1978)  
**Heft:** 436

**Artikel:** Genève : une ville qui se dépeuple  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026955>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Genève: une ville qui se dépeuple

171 259 habitants fin 1971; 154 949 en novembre 1976; 153 353 en novembre 1977 (dernier chiffre connu): la ville de Genève a perdu près de 18 000 habitants en six ans. Sous la poussée des bureaux, elle se vide inexorablement de ses « fidèles », elle devient un lieu où on travaille, où on circule, mais où on vit de moins en moins. Dans les années soixante, la construction d'hôtels à la chaîne avait irrémédiablement atteint la substance populaire du quartier des Paquis. Aujourd'hui, les hôteliers se plaignent de « surcapacité »... et ce sont les banques qui se trouvent sur le front des démolitions !

Les citoyens aux moyens limités refuent vers les cités-satellites à la recherche d'un loyer plus accessible; les autres fuient le bruit, la pollution et le béton vers les villages résidentiels. L'auto-

rité communale mène une politique contradictoire : d'une main, elle construit des logements, crée des espaces libres; de l'autre, elle appuie le développement du trafic privé (voir la construction de parkings souterrains, avec les conséquences que l'on peut constater : les propriétaires veulent profiter de la valorisation du sol qu'apporte la possibilité de parquer... et tôt ou tard, les logements sont démolis, presque inexorablement remplacés par des bureaux). Tentez de suivre le changement de physionomie des immeubles avoisinant la plaine de Plainpalais !

Face à ce déprérissement organisé, l'Etat ne voit rien, tout préoccupé qu'il est de fournir des commandes (à ne pas confondre avec des places de travail) aux groupes de pression les plus puissants. Au bout du lac Léman, une ville dépérît lentement. A moins que le sursaut qui a permis de sauver le quartier des Grottes soit plus qu'un arrêt temporaire dans une agonie, le signe d'une prise de conscience nouvelle.

en France, et peut-être aussi certains militants catholiques romands ? Une de ses réflexions, toujours d'actualité, semble-t-il : « Tant que nous aurons une monarchie dans l'usine, nous ne pourrons avoir la République dans la société ».

\* \* \*

Notre petite note à propos de la candidature de Diggelmann à Zurich soulève l'intérêt de Gaston Cherpillod, qui réclame à juste titre une part des lauriers que nous tressions à l'intention de l'écrivain suisse allemand, pour avoir voulu accorder ses actes à sa parole, « comme au dix-neuvième siècle le firent cet Hugo, ce Lamartine, si décriés aujourd'hui dans le milieu professoral pour des raisons pas toujours littéraires » (dixit Cherp). Nous sommes en effet heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs que l'écrivain et pédagogue Gaston Cherpillod vient d'être élu conseiller communal à Renens, et ce sur la liste du POP (homologue vaudois du Parti du Tra-

## BAGATELLES

Ne remuons pas trop les vieux papiers ! Retrouvé le numéro d'octobre 1940 d'une revue alémanique qui paraissait sous le titre « Die Jugend » (La jeunesse, la revue de la jeune génération). Sur la couverture, des tombes, et en surimpression une carte de la Suisse avec deux visages de vénérables vieillards. Le thème central du numéro : une Suisse vieillie, un peuple sans jeunesse. Plus ça change...

\* \* \*

Bonne nouvelle : le comité suisse pour l'amnistie politique en Espagne, présidé par le Dr. S. Pedroli, annonce sa dissolution. Le solde disponible a été remis pour Noël à des familles d'anciens détenus politiques espagnols.

\* \* \*

Qui se souvient de Marc Sangnier, fondateur du « Sillon », qui a marqué la démocratie chrétienne

vail). Davantage même : la candidature de Diggelmann s'étant, semble-t-il, perdue dans d'obscures contestations pré-électorales, Cherpillod ne partagera sa couronne avec personne !

\* \* \*

Dans « Presse Actualité », Georges Suffert, directeur adjoint du « Point » (Paris), évoque la fondation du « Club Jean Moulin » en 1958. « On n'imagine pas aujourd'hui ce qu'a pu être le club Jean Moulin : une poignée au départ, nous aurons pour finir trois étages de bureaux, quatre secrétaires à plein temps et cinq cents membres ». Il y a certainement sur les rayons de bibliothèques de militants de gauche en Suisse romande « Le socialisme et l'Europe », « Un parti pour la gauche », « L'Etat et le citoyen » et d'autres publications du Club Jean Moulin. Encore une référence aujourd'hui ?

\* \* \*

Il y a cent ans, le 11 février 1878, les Chambres fédérales adoptaient la Loi fédérale sur la taxe pour le transport des journaux. Il n'y a pas eu de référendum et la loi put entrer le vigueur le 1er janvier 1879. Cette même année, onze lois ou arrêtés étaient adoptés par les Chambres et aucun n'a fait l'objet d'un référendum. Même pas la loi sur la taxe d'exemption du service militaire adoptée alors en remplacement d'une loi rejetée le 21 octobre 1877 par le peuple et dont la mise au point rapide montre que Berne avait déjà de la suite dans les idées dans ce secteur.

\* \* \*

Rudolf H. Strahm, secrétaire de la Déclaration de Berne (ce semestre d'hiver, chargé d'un cours à l'Université de Zurich) président de la commission du Parti socialiste suisse qui élabore l'initiative sur les banques, rendait récemment attentif au fait que la place bancaire suisse s'oppose à la place de production suisse. Il ajoutait : A qui profitent quelques milliers de places de travail créées dans le secteur bancaire, si des dizaines de milliers de postes de travail disparaissent dans l'industrie ou sont transférés à l'étranger ?